



L'aide à domicile est assurée essentiellement par quatre associations.



Un service de petits travaux à domicile est proposé par le CCAS.

# Des services pour aider au **maintien à domicile**

Maintenir les personnes âgées qui le souhaitent le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions à leur domicile, tel est le souhait de la Ville, soutenue dans son action par le Centre communal d'action sociale (CCAS), le Centre local d'information et de coordination du Littoral (CLIC) et des associations spécialisées.

La Ville mène depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur de l'accueil des personnes âgées dépendantes, que ce soit notamment à travers l'ouverture de la maison Maria Schepman à Rosendaël, la restructuration en cours de la maison de retraite Van Eeghem ou encore le projet de construction d'une petite unité de vie pour les malades d'Alzheimer à Malo-les-Bains. Elle n'en oublie pas pour autant de favoriser autant que faire se peut le maintien à domicile des seniors en prenant une part active au

fonctionnement du CLIC (Centre local d'information et de coordination du Littoral) qu'elle a contribué à créer en 1998, et en proposant directement des services par le biais du Centre communal d'action sociale (CCAS). Ainsi, le CLIC du Littoral qui regroupe de nombreux partenaires œuvrant en faveur des personnes âgées permet de répondre rapidement à leurs besoins dans des domaines aussi variés que l'aide, les soins ou la restauration à domicile, l'hébergement en structures spécialisées, le transport, les animations, l'adaptation du logement... Il offre

un accueil et un accompagnement personnalisés et gratuits au sein de chaque quartier, l'objectif étant d'offrir une solution sur mesure partagée par la personne âgée et sa famille.

## ➔ L'aide à domicile

De quelques heures de ménage hebdomadaires à une présence plus soutenue, renforcée par une aide à la personne (l'aide à la toilette, le lever, le coucher...), la demande d'aide à domicile varie en fonction du degré d'autonomie de la personne. Celle-ci a le choix en-

tre deux formules : le service prestataire ou le service mandataire.

Dans le cas du service prestataire, l'association (ADAR, ASSAD, DSD, Seniors Services) est employeur des aides à domicile. Le contrat de prestation peut s'arrêter à tout moment. La participation financière varie selon les revenus, en sachant que la partie payée par l'utilisateur fait l'objet d'une réduction fiscale de 50 % dans la limite de 15 000 € annuels.

Si l'utilisateur choisit le service mandataire, il devient l'employeur de l'aide à domicile,

## Une information de proximité

Pour toute question relative aux personnes âgées, vous pouvez contacter une référente du CLIC du Littoral dans votre quartier :

- ◆ Dunkerque-Centre : Mélanie Vittu et Christelle Kursawski, antenne du CCAS, 10 rue de la Maurienne. Tél. 03 28 58 87 10.
- ◆ Dunkerque Sud : Candyde Somville, antenne du CCAS, mairie de quartier, rue du Jeu de Mail. Tél. 03 28 29 28 59.
- ◆ Malo-les-Bains : Karine Dhont, antenne du CCAS, mairie de quartier, place Ferdinand Schipman. Tél. 03 28 26 25 11.
- ◆ Rosendaël : Sandrine Eecke, antenne du CCAS, 8 rue Voltaire. Tél. 03 28 26 26 89.
- ◆ Petite-Synthe : Karine Cappelaere, antenne du CCAS, mairie de quartier, rue de la Concorde. Tél. 03 28 26 27 50.

même si l'association prend en charge toutes les démarches administratives (déclaration URSSAF, fiche de paie, remplacement...) contre des frais de gestion. Étant employeur, il doit par exemple régler des indemnités de licenciement en cas de rupture de contrat. Les frais engagés ouvrent droit aux mêmes déductions fiscales que pour le service prestataire. Dans la pratique, il s'avère que les personnes peu dépendantes ont plutôt recours au service mandataire, alors que les personnes plus dépendantes optent davantage pour le service prestataire. Le service d'aide à domicile est assuré par l'ADAR, l'ASSAD, DSD (uniquement service prestataire) et Seniors Services.

### ⇒ Gardes de nuit

L'ADAR et l'ASSAD assurent des gardes de nuit de 20 h à 8 h. Ici, c'est le service mandataire qui s'applique et outre la réduction d'impôt, la personne peut bénéficier d'une exonération des charges patronales si elle est âgée de plus de 70 ans. L'ASSAD propose par ailleurs un service de garde itinérante en prestataire. Un auxiliaire de vie intervient au domicile de jour comme de nuit de façon programmée ou non, un quart d'heure, une demi-heure, en fonction des besoins.

### ⇒ Restauration à domicile

Ce service est assuré 7 jours sur 7 par le CCAS. Le tarif des repas varie de 1,50 € à 6,15 € selon les revenus. Par ailleurs, des restaurants seniors sont ouverts aux mêmes tarifs moins les frais de portage (0,45 € le repas), du lundi au vendredi à partir de 11 h 30 rue du Maréchal French (centre-ville), à la résidence Louis Matthys (Petite-Synthe), rue Paul Doumer (Rosendaël), rue Hoche (Malo-les-Bains) et rue de l'Abbé Choquet (Basse Ville). Tél. 0 800 307 687 (Numéro Vert).



Transport, repas... le CCAS se mobilise pour le maintien à domicile des seniors.



## Des associations partenaires

- ◆ Seniors Services, CCAS, 10 rue de la Maurienne. Tél. 03 28 58 87 10.
- ◆ Domicile Services Dunkerque (DSD), 4 boulevard Paul Verley. Tél. 03 28 66 60 66.
- ◆ Association de soins et services à domicile (ASSAD), 6 rue de Furnes. Tél. 03 28 65 86 66.
- ◆ Association d'aide à domicile Dunkerque (ADAR-A.GAR.DOM), 32/34 quai des Hollandais. Tél. 03 28 66 96 82.

### ⇒ Soins à domicile

L'ASSAD propose un service de soins infirmiers à domicile (hygiène et soins infirmiers) sur prescription médicale. Il est pris en charge à 100 % par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

### ⇒ Accueil de jour Alzheimer

Il accueille des personnes âgées de plus de 60 ans touchées par la maladie d'Alzheimer ou des pathologies apparentées. Des ateliers et exercices de stimulation de la mémoire sont proposés du lundi au samedi de 10 h à 17 h 30 à l'espace Bel Air, 56 rue Hoche à Malo-les-Bains. Le tarif est de 13 € (journée) ou 6,50 € (matin ou après-midi), avec possibilité de prise de repas (de 1,50 € à 5,74 €). Un service de transport est également proposé (3 € l'aller-retour). Inscriptions sur rendez-vous auprès de Bénédicte Decool. Tél. 03 28 69 69 00.

### ⇒ Nettoyage du linge et petits travaux

Le CCAS propose un service payant de nettoyage du linge avec collecte à domicile le lundi matin, ainsi qu'un service petits travaux gratuit (déplacement d'un meuble, petites réparations en menuiserie, remplacement d'ampoule, serrure, fusible...) destiné aux personnes disposant de faibles revenus. Tél. 0 800 307 687 (Numéro Vert). L'ADAR-A.GAR.DOM affiche aussi un service « homme toutes mains » (jardinage, bricolage, déplacements).

### ⇒ Hébergement temporaire

La maison Maria Schepman, sise 9 rue Vangheluwe à Rosendaël-Centre, dispose de cinq chambres pour accueillir temporairement des personnes âgées dépendantes. Ce

## Questions à Dominique Bittner, adjoint aux affaires sociales



*Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est en première ligne pour le maintien à domicile des personnes âgées dans notre ville. Comment assume-t-il cette mission ?*

À côté des actions qu'il mène directement auprès des personnes âgées (les services à domicile en particulier), le CCAS a été l'instigateur de la création du CLIC du Littoral qui est devenu au fil des années un outil primordial tant en matière d'information que d'aide d'urgence. Ce travail en réseau de l'ensemble des partenaires (associations, professionnels de la santé, institutions...) en faveur des seniors est une réussite à l'échelle de l'agglomération. Mais au-delà des services et informations que le CCAS et le CLIC peuvent apporter, il y a aussi un volet animations (voyages culturels et touristiques, animations festives...) développé

directement par le CCAS, qui permet à chaque senior de se sentir citoyen à part entière.

*En créant l'accueil de jour Alzheimer rue Bel Air, la Ville a offert aux malades et à leurs familles un outil qui contribue lui aussi au maintien à domicile...*

L'accueil de jour reçoit en effet des personnes dont l'état de santé n'impose pas une intégration en établissement spécialisé, bien qu'elles doivent bénéficier d'un accompagnement constant de leurs proches. Cet équipement permet à la fois de « soulager » les familles et de remobiliser les capacités des malades. Mais la Ville agit aussi pour ceux d'entre eux qui doivent intégrer une structure spécialisée. Nous avons obtenu l'autorisation d'ouverture d'une petite unité de vie de 24 lits conçue comme un véritable

substitut au domicile. Le chantier devrait être lancé début 2007 face au parc des Sports à Malo-les-Bains.

*On entend souvent parler des difficultés de financement, que ce soit en faveur des services de maintien à domicile ou pour la construction de structures spécialisées pour les personnes âgées dépendantes. Qu'en est-il exactement ?*

À ce sujet, je voudrais d'abord tirer un coup de chapeau au Conseil général du Nord qui prend en charge la quasi-totalité de l'APA pour les personnes âgées les plus handicapées et finance tous les établissements qui accueillent des personnes âgées dépendantes. Il n'en va pas de même pour la CRAM qui se désintéresse des politiques de prévention en diminuant, par exemple, le nombre d'heures d'aide ménagère et en

supprimant les prêts à 0 % d'intérêt pour la construction d'établissements spécialisés, ce qui augmente d'autant les coûts d'hébergement. L'État traîne les pieds. Rien que pour le département du Nord, ce sont quelque 2 000 places que la DDASS refuse de financer alors que le Département avait donné son accord.

service permet aux familles de pouvoir faire une pause dans l'accompagnement de leur parent qui réside habituellement chez eux ou à son domicile. Renseignements auprès de Véronique Kalicki. Tél. 03 28 24 99 30 ou 06 71 04 35 45.

### ⇒ Téléalarme

La téléalarme contribue à assurer la sécurité des personnes âgées jour et nuit. En cas de problème, il leur suffit d'utiliser leur pendentif pour entrer en communication avec la permanence de la téléalarme qui prendra toutes les dispositions pour leur venir en aide. Tarif : 15,85 € par mois. Tél. 0 800 541 641.

### ⇒ Des services de transport

Le CCAS a mis en place un service de transport de porte à porte pour les personnes âgées de 60 ans et plus, non imposables et en perte d'autonomie. Les tarifs varient de 3 € à 6,50 € selon le parcours. Tél. 0 800 307 687 (Numéro Vert). Dans le cadre de ses services à la demande

Illico, DK'Bus Marine met la ligne Étoile à la disposition des personnes âgées ayant des difficultés à se déplacer. L'inscription à Illico est enregistrée via un centre d'appel ouvert du lundi au samedi de 7 h à 21 h au 0 800 175 177 (appel gratuit). Le transport se fait d'arrêt à arrêt par minibus. La Communauté urbaine offre l'abonnement aux per-

sonnes âgées non imposables de plus de 65 ans et de plus de 60 ans si elles sont titulaires de la carte d'ancien combattant ou d'invalidité. Si la personne est imposable, l'abonnement annuel s'élève à 34 €. Hors abonnement, c'est la tarification en vigueur sur le réseau qui s'applique. ◆

## Les principales aides financières

- ◆ L'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) est versée aux personnes âgées de 60 ans et plus par le Conseil général. Le dossier est instruit par le CCAS ou par les associations. Elle varie en fonction des revenus et du degré d'autonomie. Ainsi, il peut arriver qu'une personne allocataire bénéficie de la gratuité totale en matière de services d'aide à domicile.
- ◆ Les caisses de retraite accordent un soutien financier pour l'accès aux services d'aide à domicile pour les personnes âgées de 60 ans et plus. Les dossiers sont instruits directement par les associations. Toutefois, ces aides ne sont pas cumulables avec l'APA.



1. Le Grand Large : un nouveau quartier de 4 000 habitants sur l'ancien site des chantiers navals, entre le centre-ville et la station balnéaire. © Nicolas Michelin - Architecture
2. Un projet de terrasse en bois pour l'arrière des maisons individuelles construites autour du parc urbain.
3. Immeubles à gâbles : un choix architectural fort.

## Quartier du Grand Large

# Le programme immobilier sera lancé au printemps

Il y a un an, le 17 octobre 2005, Michel Delebarre présentait à l'Hôtel communautaire le projet de quartier du Grand Large et son millier de logements, sur l'ancien site des chantiers navals. L'objectif affiché est d'offrir une alternative attrayante au développement des lotissements périurbains, de privilégier la mixité sociale et de créer un espace de vie répondant aux dernières orientations en matière de développement durable. Un an plus tard, le 24 octobre 2006, le maire de Dunkerque est entré dans les détails, lors d'une réunion publique, en annonçant la première tranche de

travaux et en apportant des informations plus générales concernant l'environnement du quartier, que ce soit en termes d'espaces verts, d'éclairage public, de collecte des ordures ménagères et de transport urbain.

### 216 logements pour commencer

Ainsi, un premier chantier de construction de 216 logements allant du T2 au T5, individuels et collectifs, devrait être lancé au printemps prochain. 128 le seront en accession à la propriété par des promoteurs privés (Beci, Nexity et Palm Promotion) et 88 en location

par des bailleurs sociaux (Cottage Social des Flandres et Maison Flamande). Ce premier volet devrait être rapidement complété par une quarantaine d'autres appartements aménagés dans un immeuble dont l'architecture dite « progressive » variera du R+2 au R+6. Cette première tranche de logements représentera les trois types d'habitat programmés : les immeubles à gâbles érigés en bord de quai notamment ; des logements dits intermédiaires, équipés de terrasses ; des maisons individuelles mitoyennes, pourvues d'un jardin et d'un garage, dont les premières unités seront construites au bord du futur parc public.

### Un plan lumière pour le quartier

Le quartier du Grand Large bénéficiera d'un plan lumière qui se déclinera en fonction des catégories de voirie (axes primaires, axes secondaires, chemins de desserte des logements...) et du patrimoine architectural. Les toitures à gâbles seront également éclairées au bord de l'eau, alors que des bornes basses accompagneront le promeneur le long du quai des Anglais. Plus globalement, on établira une hiérarchie marquée par une intensité plus ou moins forte de l'éclairage. Côté espaces verts, outre le parc à l'anglaise qui

### Un quartier durable

Les constructions bénéficieront d'une isolation par l'extérieur, ce qui favorise une climatisation naturelle ; les immeubles à gâbles disposeront, de par leur forme, d'une ventilation naturelle, ce qui constituera une première en France pour des logements neufs ; des capteurs thermiques favoriseront la production d'eau chaude ; un système de récupération des eaux de pluie permettra d'assurer à moindre coût l'arrosage du parc urbain... Autant d'éléments qui préservent l'environnement et réduisent les charges incombant aux habitants. De même, le piéton sera privilégié, la circulation automobile étant limitée aux voies de desserte des logements.



Des logements intermédiaires seront notamment édifiés à l'arrière des immeubles à gâbles parallèlement au quai des Anglais.

pourrait être légèrement vallonné, on adaptera la forme des plantations en fonction des lieux, tout en privilégiant des essences adaptées au bord de mer (peupliers blancs, saules, argousiers...). En matière d'ordures ménagères, il est prévu la mise en œuvre d'un système original de conteneurs enterrés à proximité des habitations, afin de préserver l'environnement de collections de poubelles envahissant les trottoirs ou garnissant les devantures d'immeuble.

#### En relation avec le conseil communal

Enfin, dans le domaine du transport urbain, la Communauté urbaine envisage de prolonger la ligne 8 vers le Grand Large via la Citadelle. Les arrêts seront disposés à la lisière du quartier afin d'éviter la circulation des bus en son sein. L'ensemble de ces propositions sera débattu au sein du conseil communal de Dunkerque-Centre qui suivra de près toutes les évolutions du quartier. Concernant les voies principales de circulation, on sait que l'avenue des Bordées est appelée à deve-

nir un axe de passage entre la chaussée des Darses et la station balnéaire, tout en sachant qu'il faudra un pont pour que les automobilistes puissent traverser le chenal. Une concertation sera organisée à ce sujet, notamment avec les pêcheurs et les plaisanciers afin de trouver la meilleure solution qui devra être acceptable d'un point de vue financier. Il est également prévu de créer quelques commerces dans le quartier lors d'une prochaine tranche de travaux. Quant à la salle de sport qui conservera le fronton d'un atelier des ACF, un jury se réunira prochainement pour départager les quatre projets architecturaux retenus. Cet équipement sera ouvert aux scolaires, aux associations et aux habitants du quartier. ◆

**Les personnes intéressées par l'acquisition d'un logement peuvent contacter la société Beci au 03 28 62 71 36. Celles intéressées par la location peuvent contacter la Maison Flamande au 03 28 26 75 75 et le Cottage Social des Flandres au 03 28 58 08 58.**

## Service municipal Des cimetières empreints de sérénité

Chaque année, durant les mois d'octobre et novembre, les équipes des cimetières redoublent d'effort pour que les Dunkerquois puissent se recueillir en toute quiétude sur la tombe de leurs proches. Car, au-delà de toute considération religieuse et sociale, les cimetières sont des éléments du patrimoine bâti communal, dont l'administration, l'entretien et la préservation sont assurés par la Ville. Concrètement, le service « cimetières » placé sous la responsabilité de Jeanne Becquet, adjointe au maire chargée de l'État civil, gère 5 sites répartis sur 17 hectares et veille sur 27 000 concessions où sont inhumées 100 000 personnes. Autant dire que ses missions sont vastes. Elles vont de la délivrance des autorisations funéraires à la gestion des concessions, en passant par l'entretien quotidien des équipements, l'accueil du public et le contrôle des travaux réalisés par les entreprises.

#### Des lieux d'apaisement

« Si les cimetières sont des espaces de recueillement, ce ne sont pas pour autant des endroits austères, précise d'emblée Philippe Heulle, chef de service. Au contraire, ce sont des lieux de sociabilité où doit régner une grande sérénité. » C'est pourquoi les agents techniques entretiennent les espaces verts et nettoient quotidiennement les allées. Cet effort a été renforcé à l'approche de la Toussaint avec la plantation de quelque 1 500 chrysanthèmes et pomponnettes sous forme de massifs.



#### Les reprises de concession

Le service des cimetières profite également de cette période « d'affluence » pour prendre contact avec certaines familles afin de les informer des risques liés à la vétusté ou à l'abandon d'une sépulture. En effet, qu'il soit attribué à perpétuité ou pour une durée de 50, 30 ou 15 ans, l'espace sur lequel est établi le monument funéraire doit être maintenu en bon état. Dans le cas contraire, il peut faire l'objet d'une procédure de reprise de conces-

sion de terrain. Cette démarche, si elle est menée à son terme, peut aboutir à un transfert du corps dans un ossuaire.

#### Faciliter l'accès aux sépultures

Avec plus de 4 hectares d'allées et d'espaces verts, ces cimetières sont vastes. Afin de permettre aux personnes âgées ou à mobilité réduite de se rendre plus facilement sur la tombe familiale, la Ville met à leur disposition, le 1<sup>er</sup> novembre, des voiturettes prêtées par le

golf de Dunkerque et conduites par de jeunes bénévoles. Par ailleurs, la Ville se prépare à informatiser la gestion des concessions, opération qui permettra notamment d'équiper les cimetières en bornes multimédia. En saisissant simplement le nom d'un défunt, les visiteurs pourront obtenir la situation exacte de sa sépulture. Les premières bornes pourraient être installées fin 2008. ◆

## Studio 43

### Premières séances au Pôle Marine

Après le Jazz-Club, c'est au tour de l'association Terre Neuve et du Studio 43 d'intégrer le Pôle Marine à compter du mercredi 8 novembre, avec à la clé deux salles de projection de 216 et 240 places ainsi qu'un espace de bureaux. Côté personnel, le Studio 43 a recruté une responsable administrative en la personne de Julie Samedi, une Dunkerquoise diplômée de l'ISCID, ainsi qu'une programmatrice, Caroline Grimault, jusqu'alors directrice de l'association Ciné Ligue à Lille, qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier prochain. « Les trois objectifs que nous nous étions fixés au cours de la dernière année sont en passe d'être remplis, explique Jean-Charles Mabit, président



de l'association Terre Neuve : la situation financière est aujourd'hui rétablie avec le soutien de la Ville ; nous avons quitté le giron de la fédération des MJC le 30 juin dernier ; le transfert au Pôle Marine sera effectif début novembre. Avec ce nouvel équipement, il s'agit désormais de conquérir de nouveaux publics. Cela passera par une relance de notre projet image à travers l'action du Studio 43 en tant que lieu de diffusion, le développement du dispositif de sensibilisation pédagogique Ciné-Agglo au bénéfice des enfants et des scolaires, sans oublier le travail mené sur le terrain par l'École de la Rue qui pourrait être relocalisée à l'école du Parc Marine. » En attendant l'arrivée de Caroline Grimault,

c'est Paul Bonnaillie qui continue d'assurer l'intérim en matière de programmation. « Nouvelle chance » d'Anne Fontaine, en sortie nationale, et « Monsieur et Monsieur », un film jeune public, seront à l'affiche du nouveau Studio 43 le mercredi 8 à 15 h. Plus généralement, il y aura des projections les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 15 h, 18 h 30 et 21 h, ainsi que les mercredi, samedi et dimanche à 15 h, 17 h, 19 h et 21 h. Les tarifs ont été fixés à 6 € (plein tarif), 5 € (étudiants) et 3 € (enfants). Un carnet de 10 tickets est également proposé à 45 €. Il est possible d'adhérer à l'association (10 €) avec à la clé un envoi du programme à domicile et des invitations pour des avant-premières. ◆

## Conseil municipal

# Des logements locatifs à Malo-les-Bains

**P**résidée par Michel Delebarre le 16 octobre à l'hôtel de ville, la réunion du conseil municipal a essentiellement porté sur des autorisations de signature de marchés publics et desancements d'appel d'offres. Elle a également permis d'introduire deux conseillers municipaux : Hélène Méténier (liste « Avec les Dunkerquois, changeons de cap ») en remplacement d'Élisabeth Dams, démissionnaire, et Bertrand Meurisse (liste « Mieux vivre à Dunkerque, pour les Français d'abord, plus de sécurité, moins d'impôts ») qui succède à Jean Antoine, décédé durant l'été.

Concernant les autres délibérations, on retiendra que la Ville a décidé de mettre à la disposition de la Maison Flamande les terrains de l'ancienne école Sainte-Anne, 92 rue de Ramsgate à Malo-les-Bains, afin que cette société d'HLM y construise un ensemble de

18 logements locatifs sur deux étages avec combles. Une décision adoptée à la quasi unanimité.

Dans le domaine culturel, les élus ont sollicité le concours financier de plusieurs partenaires (CUD, État, Région, Syndicat mixte de la Côte d'Opale et mécénat) pour le montage de la 3<sup>e</sup> édition de « Dunkerque l'Européenne » qui se déroulera de mai à novembre 2007. La thématique de cette manifestation privilégiera les regards croisés France-Allemagne avec, en fil conducteur, une carte blanche octroyée à Jérôme Clément, PDG de la chaîne de télévision franco-allemande Arte. D'autres subventions ont par ailleurs été demandées pour la présentation du 3 mars au 10 juin 2007, au LAAC, d'une exposition consacrée aux œuvres de Marie Raymond et d'Yves Klein, l'une des figures majeures de l'art des années 1950-1960, cofondateur du nouveau réalisme. ♦

## Lecture publique

# La bibliothèque de Petite-Synthe en cours d'extension

**A**près une réouverture en juin 2002 suite au réaménagement complet de l'ancien local du CCAS rue Franchet d'Espèrey, la bibliothèque de Petite-Synthe verra sa rénovation définitivement achevée au printemps prochain, à l'issue des travaux d'extension financés par la Ville et par l'État. Ils consistent en un agrandissement du rez-de-chaussée et la création d'un plateau d'activités à l'étage. Le lieu est appelé à devenir un pôle de référence musique en lien avec le centre Bizet, l'École de musique (Emmada) et la médiathèque de Saint-Pol-sur-Mer. Outre des livres, revues de musique et cédéroms musicaux déjà présents, les usagers se verront proposer des DVD musicaux puis des disques compacts, tandis que des accès Internet permettront la consultation de sites ciblés sur les musiques. D'autre part, l'espace petite enfance sera agrandi pour mieux accueillir encore des animations lecture, des ateliers parents-enfants ainsi que des animations sco-

lares et périscolaires. Quant à la bibliothèque jeunesse, installée rue de l'Esplanade, elle sera transférée à compter du 2 janvier dans les locaux de la bibliothèque de la Basse Ville, préalablement réaménagés. La nouvelle bibliothèque jeunesse visera un public plus large en proposant des romans et BD ainsi qu'un fonds documentaire adaptés aux demandes des adolescents et jeunes adultes. La bibliothèque de la Basse Ville conservera cependant un fonds de 3 000 documents pour les adultes : romans, presse, documentaires sous forme imprimée et audiovisuelle. Concernant la vidéothèque, elle ne sera plus l'exclusivité de la Basse Ville puisque des vidéos et des DVD seront proposés à Petite-Synthe, Malo, Rosendaël et Dunkerque-Centre. Enfin, à l'échéance 2008, il est prévu la mise en service d'un nouveau bibliobus pourvu lui aussi en nouveaux supports : vidéos et cédéroms. ♦



L'architecture de l'extension donnera un nouveau visage à la bibliothèque de la rue Franchet d'Espèrey. (architecte : Ch. Van Hoof)

## Maison des associations

# Nouveau statut, nouveaux locaux

**L**a Maison des associations passe à la vitesse supérieure. Autrefois sous gestion municipale, la structure vient d'évoluer en Maison de la vie associative (MVA), gérée sous forme associative. La Ville souhaite ainsi redynamiser cet organisme de démocratie locale en favorisant l'élaboration d'un nouveau projet et en lui offrant fin 2007 des conditions matérielles mieux adaptées, grâce notamment à l'aménagement d'un nouveau bâtiment. Une convention de partenariat entre la Ville et la MVA sera d'ailleurs proposée au prochain conseil municipal pour marquer officiellement cette évolution. « La construction de ce projet se fera autour de trois axes », explique Daniel Lemang, président de la MVA. « Il s'agira d'abord de favoriser les échanges et la coopération entre les associations dunkerquoises, mais aussi d'apporter plus de conseils et d'assurer un soutien technique et matériel. » Concrètement, la MVA sera gérée par un conseil d'administration de seize membres, quatre étant nommés par le conseil municipal et les douze autres étant répartis en six collèges représentant la diversité des associations dunkerquoises (culture, sport, éducation, action sociale, solidarité, santé, animation, vie de la cité, échanges internationaux, environnement). Une équipe



Un nouveau local plus spacieux pour la Maison de la vie associative (Architecte : Dominique Bail).

d'animation, dirigée par Guy Lepinay, permettra en outre aux associations d'accéder à des services comme la reprographie, l'aide au montage des dossiers, etc. Des rencontres d'information associatives seront également mises en place pour aider les associations à se structurer et à se développer.\*

Et pour accompagner ces changements, la MVA investira d'ici novembre 2007 de nouveaux locaux situés dans les anciens bâti-

ments des Voies navigables de France, au Carré de la Vieille. Plus spacieux et accessibles aux personnes à mobilité réduite, ils permettront d'accueillir les associations dans de meilleures conditions. Le projet d'aménagement prévoit aussi la mise en place d'un local Internet et la création de deux salles (l'une de 25 m<sup>2</sup> et l'autre de 200 m<sup>2</sup>) à la disposition des associations. Un espace détente et un coin documentaire seront également aménagés

ainsi que des boîtes aux lettres auxquelles les associations pourront accéder même quand la MVA est fermée. Prévus de juin à octobre, les travaux d'un montant de 800 000 €, sont subventionnés à hauteur de 65 % par la Région. La Maison de la vie associative devrait intégrer ses locaux avant fin 2007. ♦

\* **Prochaine séance d'information : samedi 18 à 10 h sur le thème « Des moyens pour favoriser l'initiative ».**

## Dunkerque Info Mairie

# Faites le 03 28 59 1234

**V**ous ignorez quelles démarches entreprendre pour vous inscrire sur les listes électorales ou pour faire une demande de carte d'identité ? Vous voudriez connaître la date de passage des encombrants dans votre rue ou du prochain conseil communal de votre quartier ? Désormais, quelle que soit votre interrogation concernant les services municipaux, ne retenez plus qu'un seul numéro de téléphone : le 03 28 59 1234 !

Dans le cadre d'une démarche qualité entreprise depuis septembre 2005, la ville de Dunkerque a souhaité simplifier son accueil téléphonique en mettant en place une cellule spécifique, pour un service aux usagers plus rapide et plus complet. Deux agents, opérationnels du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h, répondent directement à vos appels. Grâce à un diagnostic établi en amont sur la base des questions les plus fréquemment posées aux différents services municipaux, une banque de données a été constituée. Ainsi, au 03 28 59 1234, ce sont désormais 70 % des appels qui trouveront une réponse sans trans-

fert vers un tiers. Grâce à l'instauration d'un réseau de correspondants au sein de chacun des services de la Ville, cette banque de données sera actualisée en continu pour assurer aux usagers une information renouvelée, claire et précise.

Mieux encore, au 03 28 59 1234, on vous offre la possibilité de recevoir sans délai un courrier électronique confirmant les informations qui vous sont données par téléphone. En échange de votre adresse e-mail, les agents de la cellule d'accueil téléphonique sont en mesure de vous adresser les fiches-réponses éta-

blies par les différents services, ainsi que les imprimés et formulaires officiels nécessaires à votre démarche et que vous aurez à remplir. Un service lié aux technologies de l'informatique et de la communication, qui vous évite de vous déplacer et vous garantit fiabilité et gain de temps.

En résumé, désormais à Dunkerque, pour toute demande d'information concernant votre mairie, c'est un seul numéro de téléphone 03 28 59 1234 et un seul interlocuteur pour une réponse rapide, claire et précise ! ♦

